

Joseph Plique, premier directeur de la gendarmerie⁽¹⁾

Xavier Borda

Conservateur en chef des bibliothèques
Bibliothèque Mazarine (Paris)

Joseph Plique, alors commandant la compagnie de la Lozère, en 1910. Cette photo d'identité, issue de sa carte de circulation ferroviaire, est le seul portrait connu à ce jour du premier directeur de la gendarmerie.
© Service historique de la Défense



Dans l'un de ses premiers numéros de l'entre-deux-guerres, la *Revue de la gendarmerie nationale* faisait paraître un court article sur l'une des grandes figures de la gendarmerie sous la III^e République et lui rendait ainsi hommage : « Du fond de sa retraite, que le général Plique trouve ici les remerciements de toute une arme qu'il a sauvée de la misère morale et, sans

doute, de la décadence, en lui rendant la juste compréhension de sa mission⁽²⁾. » Pourtant, le rôle essentiel de cet officier, dans la vaste campagne de réformes qui toucha la gendarmerie au lendemain de la Première Guerre mondiale, reste méconnu.

Une gendarmerie délaissée

L'institution avait en effet longtemps souffert d'un désintérêt général de la part des autorités politiques et militaires, et l'absence d'un organe supérieur de commandement au sein de l'administration centrale du ministère de la Guerre était durement ressentie⁽³⁾. Depuis la chute du premier Empire en 1815, la gendarmerie dépendait en effet de la direction de la cavalerie et n'était représentée que par un simple bureau, le plus souvent confié à un officier supérieur ou à un fonctionnaire civil. Cette incohérence avait nourri de nombreuses critiques de la part des

(1) Cette article est paru initialement dans la *Revue de la Gendarmerie nationale*, Hors série n° 3, 2002, pp. 13-18.

(2) *Revue de la gendarmerie*, n° 2, 1928, p. 180.

(3) Xavier Borda, « Institution militaire, directeur civil : la question du commandement supérieur de la gendarmerie dans l'entre-deux-guerres », in Jean-Noël Luc (dir.), *Soldats de la loi. La gendarmerie au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p.85-95.



gendarmes, qui réclamèrent à plusieurs reprises la création d'une direction autonome pour une institution qui était présente sur tout le territoire français et qui comptait plus de vingt-cinq mille hommes. Les journaux spécialisés avaient ainsi dénoncé à plusieurs reprises cette situation, estimant que la gendarmerie se trouvait « vis-à-vis de la cavalerie, à l'état de province annexée ayant perdu sa vie propre et son autonomie »⁽⁴⁾. Ces critiques trouvèrent également des échos à la Chambre des députés, où les élus réclamèrent à plusieurs reprises la création d'une direction, ou tout au moins d'une sous-direction de la gendarmerie au ministère de la Guerre.

Une gendarmerie reconnue

La Première Guerre mondiale et la nécessité d'une force militaire de l'intérieur forte et organisée conduisirent le gouvernement de Georges Clemenceau à modifier cette situation. Conscient du rôle difficile que devait tenir la gendarmerie dans un pays en guerre et où le problème du maintien de l'ordre se posait de façon cruciale, le « Tigre » décida de créer, pour la durée des hostilités, un « organe de centralisation et de coordination » pour la gendarmerie afin de l'affranchir de « la tutelle » qui s'exerçait sur elle. Le décret du 16 février 1918 créa donc une sous-direction de la gendarmerie et, trois jours plus tard, une décision ministérielle portait nomination du lieutenant-colonel Plique à l'emploi de sous-directeur de la gendarmerie.

Joseph Plique (1866-1949) avait jusqu'alors effectué un parcours modèle d'officier de gendarmerie. Élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr entre 1887 et 1889, il fut affecté à sa sortie au 156^e régiment d'infanterie, avant d'être versé en 1893 dans la garde républicaine avec le grade de lieutenant. Ses diverses affectations le conduisirent successivement à Domfront, Saint-Malo et Lille, où « il se distingua lors d'une émeute en dispersant des attroupements hostiles qui s'en prenaient à la troupe », action pour laquelle il reçut une citation à l'ordre de l'armée⁽⁵⁾. Chef d'escadron en 1908, il fut affecté par la suite à Mende, puis commanda la 12^e légion de gendarmerie à Limoges en juillet 1917, avant d'être appelé à prendre les fonctions de premier sous-directeur de la gendarmerie. Il fut, du reste, promu colonel peu après, en septembre 1918.

L'importance du rôle personnel du colonel Plique fut incontestable et il recueillit l'unanimité sur son action et son engagement pour entreprendre les grandes réformes attendues, au premier rang desquelles la reconstitution d'une gendarmerie mobile chargée du maintien de l'ordre dans le pays. Son dynamisme fut reconnu par tous les militaires de l'institution, et il prit part aux débats parlementaires devant les chambres au titre de commissaire du gouvernement⁽⁶⁾. Le sous-directeur reçut dans ses attributions toutes les questions relatives à la gendarmerie et devait traiter toutes celles de son ressort ou les faits

Un détachement de gendarmes départementaux durant des grèves ouvrières, en 1905. Comme capitaine à Lille, Plique fut cité pour son attitude lors des grèves d'Armentières. © Musée de la Gendarmerie

(4) *Journal de la gendarmerie*, n° 1454, 11 mars 1886.

(5) Vincennes, Service historique de la Défense (SHD), dossier personnel de Joseph Plique, 5 Y^f 10 0749.

(6) *Revue historique de l'armée*, numéro spécial Gendarmerie, 1961, p. 48.

Choix par défaut ou choix tactique ?

Les mystères d'une nomination

Le choix de Joseph Plique comme sous-directeur de la gendarmerie a longtemps interrogé l'historien. Perplexe, Patrick Bruneteau l'attribue à « sa connaissance probable de Clemenceau »⁽¹⁾, ce que rien n'atteste néanmoins. En réalité, le choix du ministre était relativement encadré.

Étant entendu que le poste de sous-directeur de la gendarmerie, créé en février 1918, devait être subordonné à celui du directeur de la cavalerie, alors occupé par un colonel, il était logique de choisir son premier titulaire parmi les lieutenants-colonels de gendarmerie, et sans doute parmi les plus jeunes d'entre eux, pour lui laisser quelque longévité dans cette fonction. Or Plique, quoiqu'ayant mené une carrière brillante, ne semble pas le plus en vue de son tableau en 1917. Il n'est en effet pas breveté de l'École de Guerre et n'a pas occupé de fonctions en administration centrale, ni au sein du comité technique de la gendarmerie établi avant-guerre. Durant le conflit, il n'a passé qu'une année aux armées, comme prévôt de corps d'armée, et n'y a pas été cité.

Plusieurs de ses camarades semblent donc présenter des titres supérieurs, mais sont souvent indisponibles: Henri Richet, un polytechnicien breveté qui fut président de la section technique de la gendarmerie en 1912-1914, puis commandant de la gendarmerie de Paris, et enfin de la prévôté près l'armée britannique, promu en même temps que Plique au printemps 1917, semblait tout indiqué: or une maladie contractée aux armées l'emporte au même moment. Quant à Maurice Igert, du même âge que Plique et saint-cyrien comme lui, il aurait pu constituer un concurrent sérieux: après s'être illustré en Guadeloupe, puis pendant dans la campagne du Maroc, il a été nommé à la tête d'un régiment d'infanterie en 1915. Lorsqu'il est nommé chef de légion en 1917, en même temps que Plique, il est titulaire de huit citations. Il est alors affecté à Toulouse, quand son camarade l'est à Limoges, une affectation à la fois loin du front et des frontières qui fit apparaître, dès le début de la guerre, le vocable peu flatteur de « limogé ». Pourquoi alors avoir préféré l'obscur chef de légion limousin à son flamboyant homologue du Languedoc ?

S'il est peu probable que Plique ait connu Clemenceau, il est manifeste en revanche que ce dernier a remarqué Plique en septembre 1917, à l'occasion d'un épisode que la presse et les archives du personnel ont soigneusement passé sous silence: la reddition des mutins de la Courtine. A l'été 1917, 8 000 soldats russes, débandés suite à la défection de leur gouvernement, sont regroupés au sein de ce camp militaire de la Creuse. Leur rébellion, en armes, en fait une poudrière qui inquiète au plus au point le pouvoir parisien. Ne disposant que des forces rachitiques des brigades du Limousin, très affaiblies par la guerre, Plique parvient cependant, au terme d'un siège progressif et de négociations continues, à obtenir la reddition et l'arrestation des leaders du mouvement, évitant les effusions de sang redoutées à Paris. Membre de la commission de la Guerre au Sénat, Clemenceau a alors noté le nom des deux officiers responsables de cette opérations devenue un modèle de rétablissement de l'ordre, voire d'anti-subversion: le général Comby, commandant la région Limousin, et le lieutenant-colonel Plique, qui en dirige la gendarmerie. Devenu président du Conseil, le « Tigre » les appellera l'un et l'autre auprès de lui, le premier pour superviser le maintien de l'ordre à Paris durant la démobilisation, le second dès 1918 pour réorganiser la Gendarmerie nationale.



Maurice Igert (1866-1927), ici à l'issue de son commandement en Guadeloupe.

Si Plique lui fut préféré pour la sous-direction en 1918, Igert fut promu général en 1920, puis grand-officier de la Légion d'honneur en 1925.

© Collection particulière

Rédaction

(1) Patrick Bruneteau, *La violence d'État dans un régime démocratique. Les forces de maintien de l'ordre en France (1880-1980) et la constitution d'une institution spécialisée dans la gestion des conflits collectifs*, Doctorat, Sciences politiques, sous la dir. de Philippe Braud, Paris I, 1993, p. 216.

*Direction de la Gendarmerie
Bureau du Personnel*

(1) Noms et prénoms, si l'individu, s'il y a lieu, en est absent, les renseignements relatifs aux séparations de corps ou de biens, au divorce, au mariage, à son mariage ou non, option, changements de sexe (date du décret ou du jugement, etc.).

ÉTAT DES SERVICES

de M. (1) **Plique** (Joseph Anatole, Victor, Léon)
Surnom (s'il y a lieu) :
né le 1^{er} Décembre 1856 à Montcaul, département de la Haute-Marne
fils de Jules, Hubert et de Virginie, Anna, Marie, Fontaine
marié le 10 Mai 1891 à Mme Marie Louise Josephine Vivier
alors domiciliée à Poissons, département de la Haute-Marne
(autorisation du 15 Avril 1891).

(2)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, où l'officier a servi.	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus.	DATES CORRESPONDANT à chacune des inscriptions des colonnes n° 1 et 2.	OBSERVATIONS.
École Spéciale Militaire de Saint-Cyr	Élève	31 octobre 1887	appelé
156 ^e Régiment d'Infanterie	Sous-Lieutenant	1 ^{er} octobre 1889	
do	Lieutenant	31 Décembre 1891	
<i>Dans la Gendarmerie</i>			
Garde Républicaine (à Paris)	Lieutenant	30 Avril 1893	
Compagnie de Louve à Combront	do	7 Septembre 1893	
Compagnie du 7 ^o à Ville	Capitaine	24 Avril 1900	
1 ^{re} légion de Gend. à Ville	do	1 ^{er} Janvier 1903 (organisation)	
11 ^e légion à Saint-Malo	do	24 Juin 1906	
16 ^e légion à Meurde	Chef d'Escadron	24 Sept. 1908	
11 ^e légion à Alençon	do	24 Oct. 1911	
12 ^e légion à Limoges	Lieut.-Colonel	12 Juil. 1917	
Désigné pour occuper l'emploi de Sous-Directeur de la Gend.			
à la Direction de la Gend. au Ministère de la Guerre (1920)	Lieut.-Colonel	14 Février 1918	
do	Colonel	24 Sept. 1918	maintenu détaché dans ses fonctions de Sous-Directeur
Affecté à la 10 ^e légion à Rennes	do	do	de la Gend. au Ministère de la Guerre
Affecté à la 9 ^e légion à Tours	do	27 Mars 1919	
Affecté à la légion de Paris	do	26 Juin 1919	
Nommé Directeur de la Gendarmerie au Ministère de la Guerre (création), par décret du	Colonel	29 octobre 1920	(7 ^o a du 1 ^{er} novembre 1920)

accroître la qualité du service de l'institution. Un mémoire, présenté en 1921 par le colonel Plique au ministre de la Guerre, résuma ainsi les grands thèmes des changements opérés par la sous-direction⁽⁸⁾ : augmentation de la solde et des retraites, augmentation du nombre des médailles militaires et gratifications décernées, statut de sous-officier accordé aux gendarmes, remplacement des inspections générales par les généraux commandant de secteur, création d'écoles préparatoires de gendarmerie, création de l'Ecole d'officiers de gendarmerie de Versailles, modernisation du matériel et projet de reconstitution d'une gendarmerie mobile.

Malheureusement, la sous-direction n'étant prévue que pour la durée des hostilités, un arrêté maintint celle-ci jusqu'au 15 février 1920, date de sa suppression pour raison d'économies. La nécessité d'un organe supérieur de commandement ayant été démontrée, les parlementaires de la Chambre des députés nouvellement élue défendirent à leur tour la création d'une direction de la gendarmerie⁽⁹⁾. Après de nouveaux débats parlementaires, la loi de finances du 31 juillet 1920 autorisa finalement la création d'un emploi de directeur à l'administration centrale du ministère de la guerre. Le nouvel organisme reçut l'appellation de 13^e direction, tandis que le colonel Plique, qui avait entre-temps été affecté à la légion de Paris, était nommé directeur de la gendarmerie le 29 octobre de la même année.

États des services du colonel Plique lors de sa nomination comme directeur de la gendarmerie.
© Archives nationales

(8) SHD, Rapport du colonel Plique, 9 N 272.
(9) Xavier Borda, « La naissance de la direction de la gendarmerie sous la Troisième République », *Revue historique des armées*, numéro spécial Gendarmerie, 1998, pp. 43-51.

étudiés par les organes placés sous son autorité. Le colonel Plique organisa par conséquent la sous-direction en y créant un bureau technique chargé de l'organisation militaire et administrative, un bureau du personnel et une section administrative qui devait s'occuper des questions d'application des règlements et du casernement⁽⁷⁾.

Des avancées importantes

La sous-direction fournit au cours des deux années de son existence un travail considérable pour améliorer le sort des gendarmes et pour

(7) SHD, archives de la sous-direction de la gendarmerie, 16 N 191.

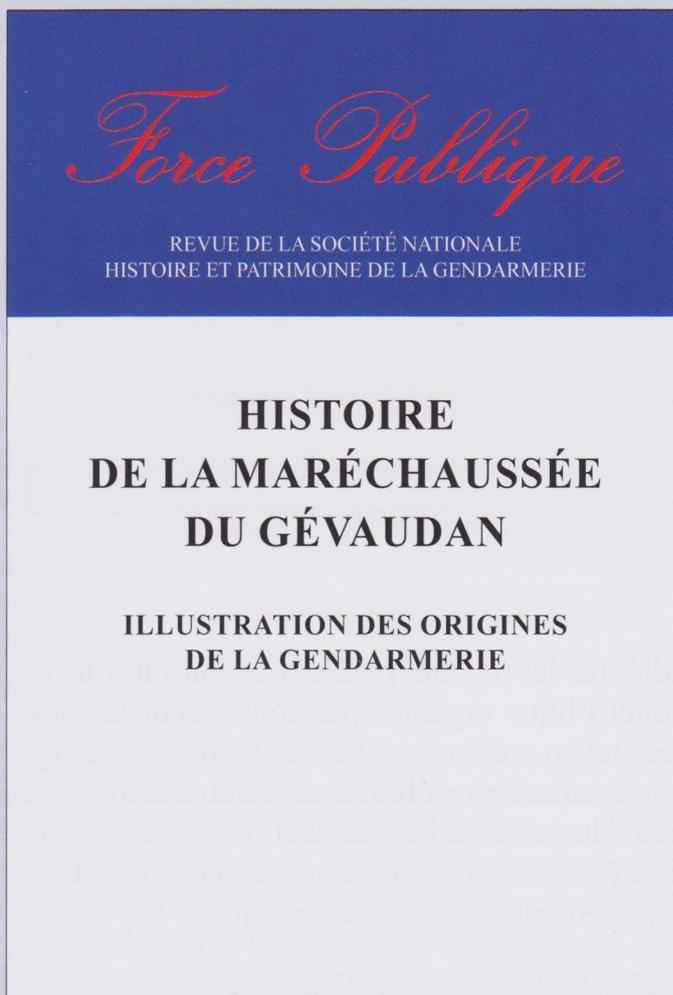
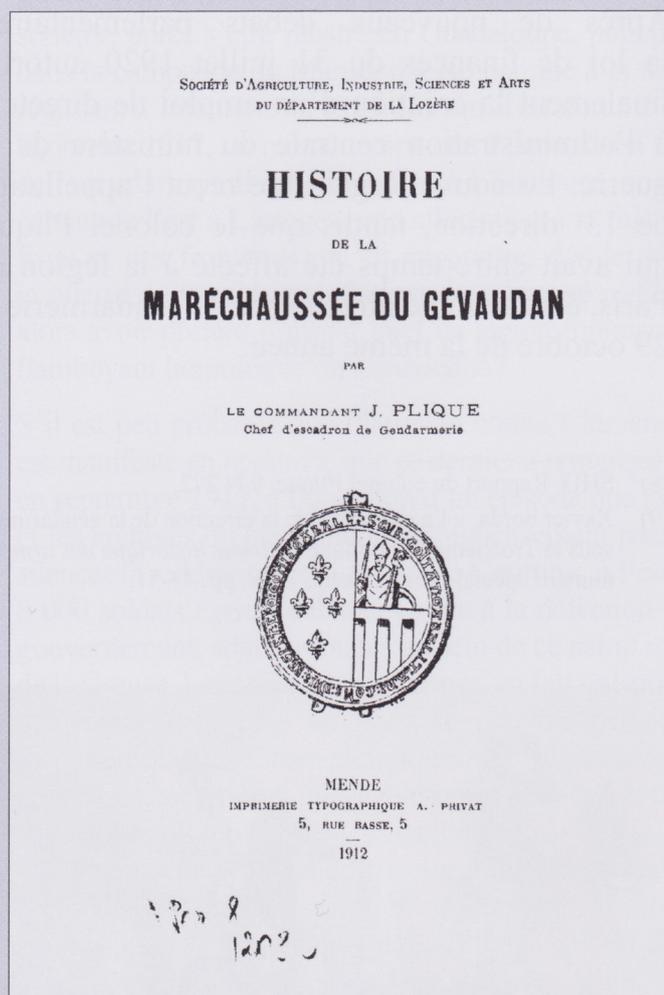


Uniformes de la gendarmerie aux armées, en 1918. Depuis le 21 février, tous les gendarmes portent les attributs de sous-officiers.
Aquarelle du commandant Bucquoy.
© Musée de la Gendarmerie

De la Direction à l'Histoire de la gendarmerie : un précurseur

On ignore si Joseph Plique, entré à Saint-Cyr à l'âge de 20 ans, avait entrepris antérieurement des études d'histoire, mais il est certain que le goût de cette discipline lui est resté tout au long de sa carrière, le poussant à explorer le territoire alors quasiment vierge de l'histoire de la gendarmerie. Lors de son commandement de la compagnie de la Lozère, de 1908 à 1911, il se lia avec l'archiviste du département, Clovis Brunel, avec l'aide duquel il se lança dans l'exploration des fonds relatifs à la maréchaussée du Gévaudan. L'étude qu'il fit paraître en 1912, rééditée en 2009 dans la revue *Force Publique*, frappe encore aujourd'hui par sa méthode et son érudition. Comme directeur de la gendarmerie, ses notes au ministre s'inspire également de la méthode historique: si l'on regrette ainsi qu'il ne détaille pas les « motifs qui pouvaient avoir quelque valeur à l'origine [1815], et qu'il est inutile de développer ici » suivant lesquels la gendarmerie fut rattachée durant un siècle à la direction de la cavalerie, l'historique qu'il en dresse frappe néanmoins par sa clarté. Après son passage dans la deuxième section des officiers généraux, Plique reprit son histoire des origines de son Arme sous la forme de « Notes pour servir à l'histoire des compagnies de maréchaussée » adressées à la *Revue de la gendarmerie*, tout juste créée. Ajoutons que si, père de deux filles, Plique n'eut pas de postérité en gendarmerie, il vit en revanche l'une d'entre elle, Germaine Plique (épouse Jeulin) entrer à l'école nationale des Chartes, désormais dirigée par son ami Brunel, y rédiger à son tour un mémoire sur le Gévaudan (*Le chapitre de la cathédrale de Mende*) puis devenir, comme conservatrice de la bibliothèque et des musées de Châlons-sur-Marne, une historienne réputée de la région où lui-même était né.

Rédaction



L'étude de Plique sur la Maréchaussée du Gévaudan, devenue un classique pour les historiens de l'institution, a été rééditée par la SNHPG en 2009. © Bibliothèque nationale de France - Gallica



Le colonel Plique fut ainsi le premier sous-directeur, puis premier directeur de la gendarmerie. De nouveau en poste, il acheva les réformes entreprises au cours des deux années précédentes, et notamment la création de la gendarmerie mobile, rendue officielle par la loi du 22 juillet 1921. Toutefois, le colonel Plique, après plus de trois années de mandat, demanda lui-même à reprendre un commandement actif, et fut nommé commandant du deuxième secteur de gendarmerie à Tours. Le cabinet du ministre salua ainsi le directeur et son action : « Exerce depuis plus d'un an les fonctions de directeur de la gendarmerie qu'il n'a pas sollicitées, marquant sa préférence pour un commandement de secteur. A témoigné, comme directeur, d'une très complète connaissance de son Arme et d'un solide jugement. A établi un programme d'améliorations à apporter dans le service de la gendarmerie tout à fait judicieux. En résumé, a réussi dans ce poste. Mérite la première place vacante dans la gendarmerie pour passer général. »

Un capitaine de gendarmerie en side-car à Versailles. En 1919, un side-car BSA fut attribué à chaque commandant d'arrondissement, et une voiture Ford à chaque commandant de compagnie, à partir des véhicules abandonnés par les alliés. C'est la première motorisation de la gendarmerie
© Bibliothèque nationale de France
- Gallica

Promu officier de la Légion d'honneur, le 10 janvier 1921, et général de brigade le 24 juin 1923, il fut placé dans la section de réserve le 1^{er} décembre 1926, et se consacra alors à des études historiques. En effet, Joseph Plique montra un intérêt soutenu pour l'histoire de l'institution.

Il souhaitait ainsi que l'histoire de la gendarmerie fût « enseignée à l'école des officiers de gendarmerie » afin qu'ils aient « l'occasion de méditer sur ses leçons ». Regrettant l'absence d'une réflexion sur l'histoire de la gendarmerie, il affirmait : « Si ceux à qui les destinées de notre arme ont été confiées jadis avaient eu l'occasion d'étudier cette histoire et de méditer sur ses leçons, ils auraient évité bien des erreurs. » Conscient du vaste champ d'études qui s'offrait aux officiers désireux d'approfondir la connaissance de l'institution, il appelait de ses vœux l'entreprise d'une « histoire complète » de la gendarmerie, en insistant sur la nécessaire précision des références historiques et sur la contribution qu'elle fournirait pour l'histoire locale⁽¹⁰⁾. Un siècle plus tard, la moisson des études conduites tant au sein de la SNHPG que de l'école des officiers de la Gendarmerie nationale, des universités ou au Service historique de la Défense est venue souligner la pertinence de cette intuition.

L'école préparatoire de gendarmerie de Mamers. Quatre écoles de sous-officiers sont créées en 1919. Sous le mandat de Plique, un tiers du personnel de la gendarmerie fut renouvelée par ce biais.
© Collection particulière

(10) *Revue de la gendarmerie*, n° 5, 1928, pp. 535-537.

